

L'espace réemploi de votre recyparc au profit de la donnerie de Chanly

Cet espace permet de donner une **seconde vie** aux objets en bon état tout en soutenant des associations locales. Il est accessible durant les heures d'ouverture de votre recyparc.

Comment ça marche ?

- Étape 1 : apportez les objets en bon état acceptés par l'association partenaire de votre recyparc (liste ci-dessous).
- Étape 2 : montrez-les au préposé qui vérifiera si l'objet peut être accepté.
- Étape 3 : placez les objets dans l'espace réemploi. Ils seront récupérés par l'association partenaire.

Quels objets pouvez-vous apporter au recyparc ?

	Petit mobilier Tables de salon, chaises, tables de nuit, étagères en bois... Objets refusés : autres meubles
	Jouets et livres Tous les jouets et livres Objets refusés : encyclopédies
	Déco et bibelots Tous les objets de déco et bibelots Objets refusés : -
	Vaisselle Toutes pièces de vaisselle, ustensiles de cuisine, casseroles, poêles... Objets refusés : -
	Articles de sport Vélos route, VTT, vélos d'appartement, matériel de fitness... Objets refusés : -
	Matériel de puériculture Tous les articles de puériculture si normes CE Objets refusés : -

Qui récupère les objets en bon état dans votre recyparc ?

Dans les recyparcs de **Daverdisse**, **Tellin**, **Saint-Hubert** et **Wellin**, les objets en bon état sont repris par :



La Donnerie de Chanly

rue des Chenays, 121 – 6921 CHANLY

0496 32 24 33

donneriedechanly@gmail.com

<https://www.facebook.com/DONCHANLY>

Que deviennent les objets récoltés ?

Les objets récoltés alimentent la donnerie de Chanly. Celle-ci est ouverte :

- le mercredi de 13h à 16h
- le samedi de 10h et 13 h

Vous pouvez également donner directement à la donnerie.